

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Représentés : 04
- Votants : 26

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2026 – 20H00**

Le sept juillet deux mille vingt-six, à vingt heures les membres du conseil municipal de la Commune de BOIVRE-LA-VALLÉE, se sont réunis salle de la Boivre, sous la présidence de Madame AUDEBERT Marie-Hélène, Maire

Présents : AUDEBERT Marie-Hélène, PIERRE-EUGENE Fabienne, MESRINE Anthony, GAILLARD Maryvonne, HENOCQ David, ROULEAU Chantale, DUFOUR Stéphane, BAYART Isabelle, BREUZIN Thierry, COMBES Christian, RAFFENAUD Joëlle, BASTARD Michelle, BELAL Djenedi, PARADOT Céline, PICQUET Frédéric, METAIS Mickaël, TEXIER POSTEL Damien, SOUIL Vanessa, GUÉRINEAU BRION Sylvie, LAUNAY QUERRÉ Antoine, AYEL-CORBINEAU Mélanie, OTT Florian

Absents représentés : LAPIERRE Karine a donné procuration à AUDEBERT Marie-Hélène, CHARBONNEL Raphaël a donné procuration à BAYART Isabelle, JOUNEAU VAILLANT Carine a donné procuration à GUÉRINEAU BRION Sylvie, MALOUVET Léo a donné procuration à AYEL-CORBINEAU Mélanie

Absente : PRIOU Cécile

Secrétaire de séance : Fabienne PIERRE-EUGENE

Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2026 à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°01-07-2026 – Institutions et Vie Politique – Droit à la formation des élus

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Il est précisé ensuite au Conseil Municipal que dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Madame le Maire rappelle que les montants prévisionnels des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil Municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant. Les frais de déplacements, de séjours et d'enseignement donnent droit à un remboursement. Les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de vingt et un jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Madame le Maire rappelle pour finir que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Les orientations du droit à la formation des élus sont les suivantes :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- La gestion de projet,
- Le management,
- Le fonctionnement des collectivités locales,
- Les finances publiques,
- Les premiers secours
- Toute thématique en lien avec l'exercice du mandat.

Article 2 : Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.

Article 3 : De préciser que la somme de 2 700€ est inscrite à l'article 65315 du budget primitif 2026.

Article 4 : De charger Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet

Questions des conseillers

M. Texier-Postel demande si les formations sont réservées uniquement aux adjoints ou si tous les conseillers municipaux y ont droit.

Madame le Maire répond que cela est réservé en priorité aux conseillers qui ont une délégation, mais que, si le budget le permet, les autres conseillers municipaux peuvent en bénéficier.

M. Belal demande si les 400 euros sont cumulables chaque année.

Madame le Maire répond que cela peut être intéressant, car certaines formations sont très onéreuses, et que cumuler cette somme peut parfois permettre de les financer.

M. Ott demande à quoi correspondent les 400 euros par rapport à la somme de 2 700 euros inscrite au budget primitif.

Mme Gautier précise que les 400 euros correspondent au DIF (Droit Individuel à la Formation d'élus), et que, pour y avoir droit, il faut l'ouvrir.

Elle ajoute que la formation des élus financée par la commune est une autre chose.

M. Ott demande si les 2 700 euros correspondent à 2 % du budget des indemnités.

Madame le Maire confirme.

DÉLIBÉRATION N°02-07-2026 – Environnement – Avenant n°1 à la convention portant autorisation individuelle d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural

Madame le Maire rappelle la délibération n° 02-10-2025 relative à la signature d'une promesse de convention portant autorisation individuelle d'utilisation et d'aménagement du chemin rural des Avenaux entre la commune de Boivre-la-Vallée (village de Lavausseau) et la société Total Energies.

Suite à une nouvelle rencontre avec la société Total Energies, il convient d'ajouter le chemin rural de Lavausseau à Lusignan dans la promesse de convention d'utilisation de chemins signées l'année passée (convention jointe).

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour et 7 abstentions (MÉTAIS Mickaël, GUÉRINEAU BRION Sylvie, LAUNAY-QUERRÉ Antoine, JOUANEAU VAILLANT Carine (pouvoir), AYEL-CORBINEAU Mélanie, MALOUVET Léo (pouvoir), OTT Florian) :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention portant autorisation individuelle d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural.

Questions des conseillers

M. Texier-Postel demande si la remise en état du chemin est prévue après l'intervention, et si le chemin sera remis dans son état d'origine.

Mme Bayart répond que le chemin sera empierré et renforcé (actuellement en terre), et que, après le passage des câbles, il sera remis en état.

M. Launay-Querré demande si ce projet a été validé par le conseil.

Mme Bayart répond que le projet a été validé il y a plusieurs années, lors du précédent mandat, et que le permis de construire a été délivré en 2023. Elle précise qu'il s'agit d'un projet d'agrivoltaïsme sur un élevage de moutons, avec une jeune éleveuse qui étend son troupeau de 200 à 350 brebis.

Elle ajoute que ce projet est soutenu par Grand Poitiers, car il permet de transformer des terres céréalières en prairie, ce qui favorise la protection de l'eau dans le périmètre de captage de Fleury.

DÉLIBÉRATION N°03-07-2026 – Finances – Décision Modificative n°1 -Budget Communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire accepte par 22 voix pour et 4 abstentions (LAUNAY-QUERRÉ Antoine, AYEL-CORBINEAU Mélanie, MALOUVET Léo (pouvoir), OTT Florian) d'adopter la décision modificative n°1 – Budget Communal résumée ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
13911 (040) : Subv. transf. Etat et établ. nationaux	10 900,00 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	16 035,79 €
13913 (040) : Subv. transf. Départements	5 250,00 €	2805 (040) : Licences, logiciels, droits similaires	114,21 €
Total dépenses :	16 150,00 €	Total recettes :	16 150,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	16 035,79 €	777 (042) : Rec... subv inv transférées cpte résult	16 150,00 €
65311 (65) : Indemnités de fonction	-2 500,00 €		
65315 (65) : Formation	2 500,00 €		
6811 (042) : Dot. amort. immos incorporelles	114,21 €		
Total dépenses :	16 150,00 €	Total recettes :	16 150,00 €

Total Dépenses	32 300,00 €	Total Recettes	32 300,00 €
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

Questions des conseillers

Mme Ayel-Corbineau demande si cet amortissement est un nouvel amortissement ou s'il s'agit d'un amortissement déjà prévu.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un nouvel amortissement réclamé et qu'une erreur de la DGFIP a été commise.

Elle ajoute qu'elle en a parlé à la secrétaire générale de la préfecture et qu'un rendez-vous sera pris avec elle début septembre.

Elle précise que deux communes de la CCHP sont confrontées à ce problème.

M. Texier-Postel demande si la question de Mme Ayel-Corbineau porte sur une nouvelle IMO (Immobilisation) antérieure à 2022 ou sur une régularisation.

Madame le Maire confirme qu'il s'agit d'une régularisation.

M. Ott souligne que, normalement, tout plan d'amortissement commencé doit être terminé, et demande s'il est possible de renégocier le plan d'amortissement pour l'étaler sur une durée plus longue, avec des sommes immobilisées moins importantes.

Madame le Maire répond qu'elle espère obtenir gain de cause.

Mme Gautier précise que chaque bien est amorti différemment, sur une durée variable (par exemple, un bien de faible valeur peut être amorti sur un an, tandis qu'un autre peut l'être sur 20 ans).

Madame le Maire ajoute qu'il y aura deux questions :

- Voir s'il est possible de stopper les amortissements pour l'avenir,
- Voir dans quelle mesure, si la préfecture accepte, il est possible d'amortir les biens antérieurs en étalant ou en diminuant les sommes.

DÉLIBÉRATION N°04-07-2026 – Finances – Tarifs Périscolaires

Madame le Maire rappelle la délibération n°23-03-2023 relative à la mise à jour des tarifs périscolaires pour les écoles de Benassay et Lavausseau.

Compte tenu d'une discordance de 15 minutes entre la délibération et les tranches horaires appliquées, il est nécessaire de modifier la grille ci-après :

	Matin	Mercredi	Soir 1 (Jusqu'à 17h30+goûter)	Soir 2 (Jusqu'à 18h45 + goûter)
QF 1 <600€	1,02€	1,50€	1,56€	2,08€
601€<QF 2<777€	1,28€	1,50€	1,98€	2,50€
778€<QF 3<1067€	1,53€	1,50€	2,28€	2,80€
QF 4>1068€	1,79€	1,50€	2,60€	3,12€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs présentés à compter de la rentrée de septembre 2026.

Questions des conseillers

Mme Ayel-Corbineau demande, pour un QF (Quotient Familial) à 777, quel QF s'applique (le 2 ou le 3), et si, pour un QF à 1 067, c'est le 3 ou le 4.

Mme Pierre-Eugène répond que c'est le QF le plus petit qui s'applique, mais propose de rectifier en fixant le QF3 de 778 à 1 067 et le QF4 au-delà de 1 068 pour éviter toute confusion.

QUESTIONS DIVERSES

Festivité du 14 juillet

Madame le Maire informe que le feu d'artifice a été suspendu en raison des risques d'incendie mais que Festi-Boivre maintient ses festivités avec repas et bals populaires.

Elle rappelle également que les cérémonies du 14 juillet débiteront à 9h30 à Nesdes, selon un circuit confirmé, et que la dernière cérémonie aura lieu à la Chapelle-Montreuil et qu'un verre de l'amitié sera offert à la salle polyvalente.

Accueil de loisirs et mercredis après-midi

Madame le Maire indique que des questions ont été présentées par des membres du conseil concernant la situation de la Preille.

Elle précise que, pour les élus qui étaient présents, le président de la CCHP est venu les informer, avant la présentation du PLUI vendredi dernier, de l'avancée de leur réflexion.

Elle explique qu'il propose une solution pour les mercredis après-midi, mais que celle-ci ne serait peut-être pas mise en place directement à la rentrée car le sujet doit être présenté au conseil communautaire qui aura lieu le 24 septembre. M. Mesrine a demandé à réunir le conseil communautaire fin août.

Madame le Maire précise que la CCHP propose une activité sportive, un temps de repos suivi d'une activité culturelle. Elle souligne que tout n'est pas encore défini.

Elle indique que le rôle de la commune dans ce dispositif pourrait inclure la prise en charge des repas.

Mme Pierre-Eugène répond qu'avec Thierry Breuzin et Mme Izoré (responsable du service Population Attractivité de la CCHP) ont visité les locaux de la commune pour voir ce qu'ils pouvaient proposer comme activité culturelle et sportive pour les mercredis après-midi, pour les enfants de Boivre-la-Vallée. D'un point de vue pratique, elle indique qu'il a été retenu deux sites : Benassay et Montreuil-Bonnin, pour que les plus petits soient accueillis.

Elle précise qu'à l'origine, le projet visait surtout les plus grands, mais que la commune a souhaité qu'ils puissent accueillir tous les enfants.

Elle ajoute que le fait de prendre ces deux sites pose moins de problèmes de transport, car le mercredi, la navette, qui existe déjà, peut transporter les enfants sur chacun des deux sites.

Elle souligne que cela laisse aussi une proximité aux parents pour venir chercher leurs enfants, plutôt que d'avoir un seul site : les enfants de Benassay et Lavausseau iront sur le site de Benassay, et les enfants de La Chapelle et de Montreuil iront sur le site de Montreuil.

Pour le site de Montreuil-Bonnin, elle décrit les activités possibles :

- Le City Stade, qui touche à l'école, et qui est intéressant pour les activités sportives,
- Le Dojo, déjà occupé en partie le mercredi après-midi, ce qui nécessitera de voir s'il y a des horaires où cela peut s'adapter pour faire les deux activités. Elle mentionne que le kung-fu a lieu le mercredi après-midi, et qu'il faudra donc coordonner avec eux.
- Pour les activités culturelles, elle indique qu'il y a un accès facile à la bibliothèque en passant par le petit cheminement, ce qui permet aux enfants de ne pas cheminer sur la route, mais simplement de traverser pour aller directement sur les sites.

Elle ajoute qu'ils ont aussi accès à l'ancien stade de foot, qui est une aire pour faire du sport, intéressante et spacieuse.

Elle précise que, pour se replier s'il y a besoin d'une salle, il y a l'ancienne salle du conseil de Montreuil-Bonnin, disponible pour les activités, ainsi que la salle de motricité et le dortoir dans l'école de Montreuil-Bonnin, qui permettent d'accueillir les plus petits.

Pour Benassay, elle indique que :

- La bibliothèque touche à l'école, donc il n'y a pas de souci pour les activités culturelles,
- Il y a une aire derrière l'école, qui s'apparente à un petit stade, mais qui a besoin de réaménagement (la commune verra ce qu'elle peut faire),
- Tout le périscolaire de Benassay est en capacité d'accueillir le besoin d'une plus grande salle,

Il y a aussi la salle des associations, mais il y a déjà beaucoup de place à l'école de Benassay, Avec les plus grands, ils ont vu qu'il était possible d'aller monter à la salle des fêtes en passant par le bois, donc sans trop cheminer sur les routes, ce qui donne accès à la salle des fêtes et au stade de foot, Il y a également un terrain de tennis, ce qui permet beaucoup d'options pour faire des activités sportives et culturelles.

Mme Pierre-Eugène précise qu'au départ, la CCHP devait se charger des repas puis réglementairement il semblerait que ce ne soit pas possible. La CCHP a donc demandé à la commune si elle pouvait prendre en charge les repas.

Elle indique que la commune a déjà regardé quelques pistes pour pouvoir, peut-être avec ses employés, proposer des repas dans les deux cantines, aussi bien à Montreuil qu'à Benassay.

Elle souligne que cela coûtera un peu à la commune, mais qu'elle pense que cet effort peut être fait.

Elle précise que le projet reste à affiner, et que l'objectif est de voir comment cela peut se mettre en place, en espérant surtout que cela se concrétise rapidement.

Elle précise que la commune va attendre le retour de Madame Izoré pour travailler avec elle et voir comment mettre cela en place, mais que cela n'empêchera pas la commune de commencer à travailler sur la gestion des repas et sur l'organisation de l'ensemble.

Madame le Maire répond à une des questions envoyées au préalable par Sylvie Guérineau-Brion : les encadrants et les participants seront recrutés et payés par la CCHP et donc les enfants seront sous la responsabilité de la CCHP.

Elle ajoute que le président de la CCHP a bien conscience que ce n'est pas l'idéal mais qu'il souhaite une réouverture rapide du site de la Preille, en espérant qu'avec le temps qui s'écoule, le risque financier sera moins grand.

Mme Ayel-Corbineau remercie pour les précisions, puis demande :

- À quel moment les familles seront-elles informées et concertées ?
- Combien de familles vont inscrire leurs enfants ?
- Est-ce que cela va répondre aux besoins des familles ? Qui s'occupe des enfants sur le temps de la restauration ? (elle précise que les préparer est une chose, mais qu'il faut aussi savoir qui s'en occupera).

Madame le Maire répond que cela n'a pas encore été affiné, car la piste est récente.

Mme Ayel-Corbineau répond qu'elle est d'accord, mais qu'il faut poser les questions pour avoir des réponses.

Madame le Maire précise que cela a bien été pris en note, notamment à travers le mail de Sylvie.

Mme Ayel-Corbineau demande s'il y aura une refacturation à la CCHP de ce que cela va coûter à la commune ?

Se pose la question d'un conseil municipal spécifique sur ce sujet, car logiquement, il y a des dépenses qui ne sont pas prévues, donc il faudra pouvoir les anticiper.

Est-ce que ce sont des associations ou des animateurs recrutés par la CCHP ?

Mme Pierre-Eugène répond que ce seront des intervenants extérieurs, ou alors des intervenants déjà salariés de la CCHP, donc déjà employés par la CCHP.

Mme Ayel-Corbineau souligne qu'il y a vraiment un sujet de responsabilité : à quel moment se fait le transfert de responsabilité entre ce qui se passe sur le temps scolaire et le reste ?

Madame le Maire répond qu'elle pense que la commune va conventionner, et qu'au moment des repas, ce sera très certainement la responsabilité de la commune, mais que l'équipe ne veut pas que cela aille plus loin.

Mme Guérineau-Brion indique que, comme les élus le savent, un collectif de parents s'est constitué par rapport à cette problématique.

Elle précise qu'il y a eu une réunion la semaine dernière, à laquelle Mélanie et Antoine ont été présents, et qu'à l'issue de cette réunion, le collectif a transmis une lettre adressée à l'ensemble des élus pour qu'elle soit lue lors du conseil municipal :

A Boivre La Vallée, le 07 juillet 2026

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus du conseil municipal,

Nous sommes présents aujourd'hui devant vous, non pas pour alimenter une polémique, mais pour porter la voix d'une centaine de familles et, surtout, celle des enfants de Boivre-la-Vallée qui sont aujourd'hui les grands oubliés de cette situation. Nous sommes ici pour que notre souffrance et nos difficultés quotidiennes soient enfin entendues.

Cela fait maintenant presque un an que notre commune est privée de son accueil de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, à la suite de la liquidation de l'association qui en assurait la gestion. Nous connaissons les raisons de cette liquidation, et ce n'est pas le sujet de notre intervention. En revanche, un an plus tard, force est de constater qu'aucune solution pérenne de proximité n'a été mise en place. Vous semblez parfois prendre cette situation avec légèreté, alors qu'un centre de loisirs n'est pas un simple service de confort ou une option : c'est un besoin essentiel, un pilier du service public, d'autant plus dans une commune rurale.

Nous savons que la compétence Enfance/Jeunesse relève de la CCHP, mais il nous semble absolument nécessaire que vous, élu.es de la municipalité de Boivre La Vallée, ne restiez pas dans une posture d'attente de solutions de la part de la Communauté de Communes du Haut Poitou, nous vous demandons de défendre ardemment les intérêts de votre population et d'être force de propositions.

Depuis bientôt un an, les familles s'adaptent à bout de bras, comme elles le peuvent. Des parents se battent pour négocier des mercredis libérés avec leurs employeurs, d'autres épuisent leurs congés pour

garder leurs enfants ou sollicitent les grands-parents quand ils le peuvent. Certains sont contraints de renoncer à des opportunités professionnelles. Cette situation engendre une charge mentale écrasante, des conflits familiaux et des difficultés d'organisation majeures qui auraient dû être évitées.

Les seules réponses qui nous ont été apportées consistent à nous orienter vers des centres de loisirs situés parfois à plus d'une quinzaine de kilomètres, ou à nous rapprocher des assistantes maternelles du territoire. Ces propositions ne constituent pas une véritable solution. Elles font fi des horaires de travail, des temps de trajet, des coûts supplémentaires, notamment de transport, et de la logistique infernale pour les familles, notamment celles qui ont plusieurs enfants (d'autant plus quand l'un a moins de 6 ans, et l'autre plus de 6 ans).

Si cette absence de service nous cause, à nous parents, un embarras provisoire auquel nous finirons par trouver des alternatives individuelles — quitte à mettre nos enfants dans le privé ou à déménager —, pour notre commune, cette décision signe, à court terme, son arrêt de mort. Elle détruit fortement son attractivité et fragilise l'égalité des chances au sein de nos territoires.

Vous prétendez vouloir fédérer nos quatre villages et sauver nos écoles ? En ne soutenant pas les services indispensables aux familles, vous provoquez exactement l'inverse ! Comment convaincre de jeunes couples de s'installer ou de rester à Boivre-la-Vallée s'ils savent qu'ils devront parcourir des dizaines de kilomètres pour faire garder leurs enfants ? Comment maintenir nos effectifs scolaires et faire vivre nos villages si les services publics disparaissent progressivement ? Comment "faire commune" en laissant fermer l'accueil qui permettait aux enfants des différents villages de Boivre La Vallée de se rencontrer, de se retrouver ?

Une commune ne se résume pas à ses routes ou à ses bâtiments ; elle vit par les familles qui l'animent.

Le mercredi après-midi est un temps périscolaire, au même titre que les accueils du soir que vous prenez déjà en charge en semaine à Lavausseau et à Benassay. Il y a là un devoir d'intérêt général qui vous engage directement vis-à-vis de vos habitants. Nous entendons régulièrement dire que des réflexions sont en cours, que des pistes sont étudiées. Mais après presque une année de patience, les promesses ne suffisent plus. Nous voulons des actes, des décisions, un calendrier.

Nous demandons donc aujourd'hui à la municipalité de prendre ses responsabilités et d'agir concrètement à travers quatre exigences claires :

- 1- De nous présenter publiquement un calendrier précis des actions engagées et de communiquer sur les solutions étudiées depuis un an.*
- 2- De mettre en place, dès la rentrée de septembre, une solution de garde pour les mercredis après-midi destinés aux enfants qui habitent sur votre commune. Nous savons qu'une élue a déjà constitué un dossier dans ce sens, nous vous demandons de prendre appui sur cette proposition.*
- 3- D'organiser, dès les vacances de la Toussaint, une solution adaptée pour l'accès aux centres de loisirs, notamment par la mise en place de transports en bus et de partenariats avec les structures de votre choix.*
- 4- De faire pression fermement sur la Communauté de Communes (CCHP) pour que la compétence « Enfance-Jeunesse » trouve enfin une traduction concrète et durable pour notre commune.*

Les familles de Boivre-la-Vallée ont fait preuve d'une patience exemplaire. Aujourd'hui, cette patience est arrivée à son terme.

Nous souhaitons recevoir, dans un délai d'un mois, une réponse écrite détaillant les décisions prises, les solutions envisagées et le calendrier retenu. À défaut, soyez assurés que nous poursuivrons nos démarches avec détermination auprès de la Communauté de communes, de la Caisse d'allocations

familiales, de Monsieur le Préfet, des parlementaires et de l'ensemble des autorités compétentes afin que ce dossier ne soit plus ignoré.

Au-delà d'un mode de garde, c'est l'avenir de notre territoire et le bien-être de nos enfants qui sont en jeu. Nous espérons que vous entendrez enfin cet appel de détresse et de fermeté, et que cette fois, il sera suivi d'actions immédiates.

Nous vous remercions de votre écoute et restons à votre disposition pour d'éventuelles discussions/réflexions collectives, regrettant au passage qu'aucun temps d'échange à ce sujet n'ait été proposé à la population par la municipalité et/ou la CCHP depuis la fermeture de l'ALSH de La Preille et ce malgré nos nombreuses interpellations : appels, courriers, presse, et l'organisation d'une réunion publique la semaine dernière.

*Le collectif des parents de Boivre La Vallée mobilisés pour la réouverture de l'ALSH de La Preille
collectif.lapreille@proton.me*

Madame le Maire remercie Sylvie et souligne qu'un mot l'a choquée : « légèreté ».

Elle déclare que, depuis le 31 août de l'année dernière, s'il y a bien quelqu'un qui n'a rien lâché sur ce dossier, c'est elle, au point que la CCHP ne voulait même plus répondre.

Elle estime qu'ils s'en sont expliqués à de nombreuses reprises.

Elle ajoute que taxer leur action de légèreté ou leur absence supposée d'action est un terme avec lequel elle n'est pas d'accord.

Par ailleurs, elle rappelle que les parents demandent un mois pour obtenir une solution.

Si Madame Izoré revient dans deux semaines, cela lui laissera 15 jours pour agir, mais elle n'est pas sûre que cette dernière pourra leur apporter une réponse définitive, car c'est elle qui devra déterminer, caler toutes les actions, le déroulé, le circuit emprunté par les bus — il y a tout cela à mettre en place.

Elle anticipe que les parents diront que cela fait un an qu'ils attendent, et elle en a bien conscience ; elle précise qu'ils se seraient bien passés de ce problème.

Elle assure qu'ils ont pris bonne note de cela et que, dès que Madame Izoré sera de retour, ils ne la lâcheront pas.

Mme Pierre-Eugène répond qu'elle peut répéter ce qu'ils disent depuis un an.

Comme cela est indiqué dans le courrier, les parents savent très bien que ce n'est pas la compétence de la commune.

Elle reconnaît qu'il est vrai que la commune pourrait mettre en place un périscolaire depuis le début, mais elle répète que, en ce qui concerne la suite, avec l'association mise en liquidation, une action prud'homale a été engagée, ainsi qu'une action judiciaire dont l'enjeu financier est important.

Elle admet qu'ils pourraient prendre le risque, et qu'ils vont peut-être le prendre : pendant deux ans, ils auront un périscolaire, mais à la fin, peut-être qu'il n'y aura plus de commune, car si un quart du budget communal est engagé dans ce risque, elle questionne : « ce risque est-il justifié par rapport aux services qu'ils s'engageraient à fournir ? »

Elle conclut : « C'est là que réside toute la question. »

Madame le Maire souligne qu'une structure comme la CCHP, qui a des reins financièrement bien plus solides que la commune, a pourtant cette compétence.

Elle déclare : « Je ne vois vraiment pas comment nous, on peut prendre ce risque-là. »

Mme Guérineau-Brion reconnaît que, depuis qu'elles siègent à trois avec Fabienne, elles ne lâchent pas la CCHP et la sollicitent sans relâche sur ce sujet.

Elle ajoute que si la CCHP bouge un peu, c'est peut-être aussi grâce à cela, même si ce sont leurs propositions.

Mme Ayel-Corbineau souligne qu'on peut saluer la proposition récente de la CCHP.

Comme elle l'a dit et comme les élus l'ont reconnu, il reste tout de même un certain nombre d'inconnues, et elle estime qu'il faut informer les familles rapidement, ne serait-ce que pour leur dire qu'une solution se met en place.

Elle explique que, car ils sont au début des vacances et que la rentrée arrive très rapidement, les familles qui s'organisent pour le début de l'année scolaire le font aussi pour toute l'année.

Elle conclut qu'il serait donc dommage de mettre en place une solution qui ne servirait à rien, car les familles ont déjà trouvé des solutions individuelles de fortune.

Mme Pierre-Eugène répond que, pour le moment, c'est difficile d'informer les familles sur des choses qu'on ne sait pas.

Mme Ayel-Corbineau précise qu'il ne s'agit pas forcément à la mairie de faire remonter ce besoin de communication à la CCHP, même si cette communication n'est pas complètement stabilisée.

Elle ajoute qu'il est important de savoir qu'il y a quelque chose qui se prépare sur deux sites et qui concernera l'ensemble des enfants.

Elle reconnaît que globalement, on sait qu'il va y avoir quelque chose, mais qu'on ne sait pas exactement comment.

Mme Pierre-Eugène explique qu'on ignore encore la forme exacte et les horaires qui seront proposés, il s'agit pour l'instant d'une ébauche.

Elle souligne que c'est la chose la plus concrète qu'on leur a proposée depuis le départ.

Elle décrit la situation : à chaque fois, les cabinets d'avocats leur ont dit de ne pas s'engager, car ils reprendraient la continuité du service public et hériteraient de tout le passif de l'association.

Elle rapporte qu'ils leur ont même conseillé, à une période, de ne surtout pas remuer tout cela, car cela faisait le jeu de la partie adverse.

Le conseil aimerait trouver une solution pérenne pour les familles.

Elle rappelle que les affaires judiciaires prennent du temps pour être résolues, mais que si des solutions sont trouvées jusque-là, ça serait bien.

M. Launay-Querré intervient pour faire le lien avec tout ce qui a été dit.

Il rappelle qu'ils ont déjà dit plusieurs fois que la partie judiciaire devait être mise de côté, car si on attend qu'elle soit finie, on attendra trois ou quatre ans.

Il revient sur le terme « légèreté » et précise qu'il a été très surpris qu'à la réunion du collectif de parents, il n'y avait pas d'autres élus que Mélanie et lui.

Il ajoute qu'on propose des choses : Mélanie a envoyé un projet qu'il trouve intéressant, et ils ont fait le choix de l'envoyer à tous les conseillers municipaux, mais ils ont eu zéro réponse — personne n'a essayé de poser des questions ou de comprendre le projet.

Cette proposition ne consistait pas forcément à mettre en place directement l'accueil périscolaire, mais déjà à solliciter les services de l'État et la préfecture pour obtenir des informations fiables sur lesquelles s'appuyer.

Il revient sur sa demande de réunion depuis le début, comme les familles l'ont souligné : on n'a pas encore eu de réunion avec tous les acteurs — la CCHP, la CAF, et tous ceux qui financent les accueils de loisirs — et surtout, on n'a pas eu de réunion avec les familles.

Il mentionne la proposition de M. Prinçay : il n'y aura rien au 1er septembre — en fait, cela tombe le 2 septembre, le premier mercredi — et il fait le lien avec le deuxième point qu'il a soulevé en questions diverses : les dérogations intra et extra-communales à Boivre-la-Vallée.

Il explique que, si on n'arrive pas à mettre en place quelque chose au 2 septembre, il faudra gérer un certain nombre de dérogations pour les familles qui devront inscrire leurs enfants en dehors de la commune, au niveau des écoles, car c'est un vrai problème de ne pas avoir d'accueil le mercredi après-midi pour toutes ces familles.

Il conclut : « Pour moi, c'est un énorme problème donc il ne faut pas se cacher derrière ces problèmes financiers. »

Mme Ayel-Corbineau

Elle souligne qu'on ne sera pas sur une structure déclarée Jeunesse et Sports, et s'interroge sur le rythme des enfants : le mercredi après-midi est un temps où les enfants doivent aussi pouvoir vaquer librement à leurs occupations, en termes d'autonomie et de temps libre.

Elle craint que, si on les fait passer d'une activité sportive à une activité culturelle, cela ne réponde pas à leurs besoins.

Elle reconnaît qu'il y a beaucoup d'inconnues, mais que les questions qu'ils se posent restent valables : cela fait un an qu'il n'y a plus de service, et ils essaient de travailler sur quelque chose qui ne concerne que le volet périscolaire, uniquement pour Boivre-la-Vallée.

Elle précise que cela signifie qu'on n'est pas sur la même activité qu'il y avait auparavant, et que peut-être il y a une possibilité d'ouvrir un accueil périscolaire, ce qui serait un gage de qualité, car il y a un projet éducatif — le projet éducatif de territoire — et qu'il y a le plan mercredi qui existe avec la CAF.

Elle avoue qu'elle ne sait pas si c'est possible, mais ce qu'elle regrette, et où elle rejoint Antoine, c'est qu'on n'est pas allé jusqu'à interroger la CAF, la préfecture et Jeunesse et Sports sur les possibilités qui étaient soutenables financièrement ou non, car au final, on va quand même avoir un coût avec la question de la restauration.

Madame le Maire répond : « Oui, c'est sûr, on accepte de prendre ça en charge. »

Mme Ayel-Corbineau souligne que faire de la restauration sur deux sites coûte plus cher que sur un seul site.

Elle remarque qu'on ne leur a pas posé la question de savoir s'il fallait opter pour un seul site.

Madame le Maire répond : « Non, mais nous non plus, on ne s'est pas posé la question. On a dit oui, on le fera. On ne sait pas encore sous quelle forme, mais on le fera. »

Quant à l'intervention de la préfecture, elle précise que, lorsque la secrétaire générale était venue, ils lui en avaient parlé, et que, lorsqu'elle est allée l'autre jour à la CCHP à une réunion où elle était présente, elle a très bien compris qu'elle avait pesé sur le président pour qu'il bouge.

M. Mesrine demande s'il serait possible que tous les élus reçoivent le courrier et s'il y a des référents dans le collectif de parents.

Il explique sa question : on leur reproche la communication, et il peut l'entendre.

Il propose que si un ou deux parents sont référents, la commune pourrait leur faire part des avancées, indépendamment de la CCHP, c'est-à-dire que la commune jouerait le jeu de la transparence.

Il précise qu'il entend des référents hors élus, des personnes du conseil municipal.

M. Launay-Querré assure qu'ils feront suivre le texte, et qu'il y a un mail ; ils mettront aussi des noms de référents de parents pour que les élus puissent les interpeller ou communiquer avec eux.

Madame le Maire répond à M. Launay-Querré concernant les dérogations et précise qu'ils en ont refusé une, qui était à destination d'une commune extérieure, Chiré-en-Montreuil, et qu'ils en ont accepté une à l'intérieur de Boivre-la-Vallée.

M. Launay-Querré demande si toutes les dérogations extra-communales seront refusées ?

Madame le Maire répond : « A priori, oui. »

M. Ott souligne qu'en plus des dérogations, les gens partiront dans le privé, et que c'est quelque chose sur lequel qu'il n'y a aucune visibilité au sein de la commune.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'un choix de vie, de société.

Mme Ayel-Corbineau précise que cela a un coût potentiellement pour la commune, si l'école le demande.

M. Launay-Querré ajoute que le problème, c'est qu'autour de la table, il n'y a aucune personne concernée.

M. Dufour intervient : « si, je suis très concerné. On est plusieurs »

M. Texier-Postel précise qu'il est père de trois enfants qui sont très concernés.

Il explique s'être débrouillé depuis un an avec les grands-parents, et il a la chance d'avoir les grands-parents sur la commune.

Il leur a dit que c'était un sujet primordial.

M. Piquet répond que l'attractivité de la commune passe par les parents qui ont des enfants. »

Il avoue que cela le choque un peu que M. Launay-Querré dise cela, car ils ont quand même fait des réunions entre adjoints, conseillers et délégués, et c'est le sujet dont ils parlent le plus.

Il promet : « La dernière réunion qu'on a faite, on est rentrés, il était minuit. On a passé notre soirée quasi entièrement à parler de ça. »

M. Piquet ajoute qu'on ne peut pas se permettre de communiquer en ce moment aux familles de Boivre-la-Vallée sur un sujet qui n'est pas ficelé à 100%.

M. Texier-Postel répond que c'est ce qu'ont vécu Marie-Hélène et Fabienne depuis même l'ancien mandat.

Il évoque M. Prinçay (qu'il qualifie de « coupable de tout ça, pas que lui, mais en particulier »).

M. Dufour déclare avoir hâte que Mme Izoré rentre de congé pour qu'on puisse la rencontrer, travailler avec elle, pour que les élus puissent être garants de la proposition qui va se mettre en œuvre.

La commune aura alors une parfaite connaissance de la solution qui sera proposée et pourra accompagner dans la mise en œuvre.

Mme Pierre-Eugène répond qu'il faudra l'accompagner, et que la commune sera partie prenante dans ce projet.

Mme Ayel-Corbineau demande si un groupe de travail sera constitué sur ce sujet.

Mme Pierre-Eugène indique qu'une réunion aura lieu le lendemain pour les affaires scolaires, et qu'un groupe de travail se monte actuellement sur l'avenir périscolaire de la CCHP.

Elle confirme qu'un groupe de travail sera mis en place pour examiner tous les différents aspects, car elle pense aux aspects sportifs avec Thierry, l'adjoint au sport, ainsi qu'avec Anthony, et à la jeunesse avec Stéphane, ainsi qu'à tous ceux qui seront volontaires pour prêter main-forte.

Expérimentation scolaire

Madame le Maire informe que, suite à la demande de la sénatrice Marie-Jeanne Bellamy, au ministre de l'Éducation nationale, qui s'est rendu à Poitiers il y a un mois, a demandé si la commune pourrait faire partie d'une expérimentation scolaire sur deux ans.

Elle précise que le projet n'est pas encore très bien défini, qu'ils en sauront plus, mais que seuls quatre départements en France ont été retenus, dont la Vienne.

Elle annonce que la commune a candidaté ce jour pour faire partie de cette expérimentation via la CCHP.

Elle souligne que partout, les discours sur la baisse des effectifs scolaires sont vraiment alarmants :

- 847 enfants en moins dans le département à la rentrée 2026,
- 642 en moins en 2027,
- 696 en moins à la rentrée 2028.

Elle ajoute que cet aspect structure déjà un peu l'avenir des écoles.

Païement par chèque

Madame le Maire annonce que la commune a également eu une rencontre avec la DGFIP.

Elle précise que les chèques ne seront plus acceptés par leurs services, même pour régler les cantines ; le prélèvement sera donc privilégié.

Elle ajoute que les usagers pourront encore payer en numéraire chez les buralistes, comme pour les amendes, mais qu'à l'avenir, les collectivités n'accepteront plus les chèques avec la disparition des régies.

Elle explique que cela va aussi poser un problème de mise en œuvre, par exemple pour les chèques de caution déposés pour les locations de salles.

Elle précise que cela n'est pas encore complètement affiné, et que les problèmes liés aux QR codes, comme dans les hôtels, ou aux empreintes de carte bancaire, obligeront également la commune à s'équiper de terminaux, ce qui engendrera un certain coût.

Sénatoriales

Madame le Maire annonce que la commune a reçu des dates proposées pour les candidats aux sénatoriales :

Bruno Belin : le 2 septembre,

Mme Sylvie Aubert (candidate et maire de Fontaine-le-Comte) a proposé trois dates via Doodle :

- Mercredi 22 juillet à 18h30,
- Jeudi 23 juillet à 15h00,
- Lundi 27 juillet à 18h00.

Elle précise que ces dates sont dans un avenir assez proche, et demande aux élus de donner leurs préférences rapidement.

Elle précise qu'il y a déjà plusieurs réponses favorables pour le mercredi 22 juillet.

Associations

M. Launay-Querré voulait savoir où en était la question qu'ils s'étaient posée avec l'association Pétale.

Mme Rouleau répond qu'ils avaient indiqué, le jour de la réunion à laquelle M. Launay-Querré était présent, qu'ils en parleraient ce soir, car ils avaient besoin d'un accord de principe du conseil.

Elle précise que l'association Les Amis du Château, en collaboration avec Pétale, souhaitent organiser un spectacle de musique classique au château de Montreuil.

Elle ajoute que les associations ont demandé une aide à la commune. Les Amis du Château ont demandé une subvention en fin d'année pour un concert qui devait avoir lieu en juin, mais que ce concert a été annulé.

Elle explique que les associations Pétale et Les Amis du Château demandent si la somme qui avait été attribuée pouvait être reportée sur leur manifestation de septembre, lors de la journée du patrimoine.

Elle précise qu'il s'agit d'un montant de 200 euros, et qu'ils avaient donc besoin d'un accord de principe de la part de tous les conseillers, puisqu'il n'y a pas de délibération en août, et que comme ils souhaitent commencer leur projet, ils voulaient savoir s'ils pouvaient compter sur cette somme.

Elle précise qu'ils avaient demandé 500 euros pour le concert, la commune leur a attribué 200 euros, et eux indiquent 300 euros.

Mme Rouleau ajoute que l'association Pétale avait fait une demande de 1 700 euros, et qu'à une autre réunion, il avait été dit que ce projet se ferait l'année prochaine.

M. Texier-Postel interroge le montage financier pour leur soirée du 19 septembre. L'association avait demandé une subvention de 1 700 euros, et au final, une subvention de 200 euros leur suffit.

Mme Rouleau répond que cela leur suffit, ou du moins c'est ce qu'ils veulent pour le report.

Elle ajoute que cette subvention a été accordée ; ils veulent savoir si la commune peut la reporter.

Elle précise qu'elle ne sait pas si cela leur suffit, mais qu'au moins, ils auraient cette somme, au moins pour l'accord de principe.

M. Texier-Postel précise qu'il s'interroge toujours sur le montage des demandes de subvention ; car, après tout, on demande toujours plus pour obtenir un minimum.

M. Launay-Querré répond qu'il est d'accord avec M. Texier-Postel, avec ce que vient de dire. Il ajoute qu'il pensait que la somme était de 300 euros comme indiqué par l'association.

Mme Rouleau répond l'association pensait que c'était 300 euros, mais qu'elle a regardé la délibération du conseil municipal, et que la commune a bien accordé 200 euros, et que sur le courrier qui leur a été envoyé, il est bien indiqué 200 euros.

Elle demande donc simplement un accord de principe pour leur financer ces 200 euros, qui étaient prévus pour autre chose.

Les élus donnent leur accord.

Captage de Fleury

Mme Bayart donne l'information que Grand Poitiers est en train de travailler sur le périmètre de captage de Fleury pour mettre en place des bassins tampons. Cela signifie qu'il y aura une série de petits projets. Grand Poitiers contacte depuis plusieurs mois les propriétaires et les exploitants concernés, et il y aura donc des petits chantiers à plusieurs endroits entre Nesdes et Fleury.

Elle précise qu'elle les a d'ailleurs rencontrés à nouveau cet après-midi pour en discuter et qu'une présentation aux nouveaux élus pour les informer du projet en septembre ou octobre

Règlement intérieur du conseil municipal

M. Ott souligne qu'ils n'ont absolument pas encore travaillé sur le règlement intérieur du conseil municipal et qu'or, ils ont un délai réglementaire, qu'il estime être de six mois.

Il propose qu'il faudrait éventuellement l'inscrire à l'ordre du jour et commencer à le travailler.

Madame le Maire répond que cela est prévu pour septembre.

Broyage des accotements

M. Piquet déclare qu'il avait reçu un message concernant le broyage des accotements qui semble devoir reprendre.

M. Mesrine explique que la communauté de communes devait faire un second broyage des accotements sur les voies intercommunales, celles pour lesquelles la commune a donné délégation, au regard des arrêtés préfectoraux liés à la situation de sécheresse.

Il précise qu'il a reposé la question hier en demandant ce qui était fait, car normalement, l'entreprise Gourmaud devait intervenir dans sept semaines sur le secteur de Benassay.

Il ajoute que Jean-Paul Correia, le technicien en charge de la voirie à la CCHP, a donc posé la question à l'entreprise Gourmaud et qu'il attend un retour.

M. Piquet pense qu'il faudrait dire non, car il y a des arrêtés préfectoraux qui interdisent strictement certains travaux forestiers et agricoles ; incluant la récolte des céréales.

Il précise que le broyage est interdit, et certaines activités sont totalement interdites pour les agriculteurs. Il raconte qu'hier, un de ses amis a brûlé sa moissonneuse-batteuse à Montamisé ; « Malheureusement pour lui, cela a provoqué l'incendie d'une maison neuve ».

Il précise que les pompiers sont à bout de forces car ils sont en intervention 24h/24, 7j/7, tous les jours depuis un mois ; sachant que les trois quarts ne sont que des bénévoles.

M. Piquet appelle à ce que les élus soient investies et que dès que quelqu'un voit un départ de feu, ils l'appellent, car pour prévenir les agriculteurs qui peuvent intervenir le plus rapidement possible.

Il explique qu'ils ont créé un groupe sur WhatsApp, sur lequel ils sont une centaine ; « Ainsi, dès qu'un incendie est déclenché, ils s'envoient l'alerte, et le premier qui est le plus proche intervient en attendant l'intervention des pompiers »

Madame le Maire ajoute qu'à ce sujet, à l'automne, lors d'un conseil municipal, il y aura une intervention du chef du corps des sapeurs-pompiers de Latillé.

Elle reconnaît que leur intervention aurait été peut-être plus adaptée au printemps mais qu'ils viennent car ont un grand besoin de bénévoles.

Elle conclut qu'ils viendront donc exposer leurs interventions et leur déroulement, et tenter de sensibiliser les élus.

Canicule

M. Launay-Querré propose qu'en parallèle durant l'hiver ou l'automne, la commune crée un groupe de travail et se pose les bonnes questions sur ce qui peut être mis en place en amont — dans les écoles, dans les bâtiments, dans la nature, etc.

Madame le Maire répond que dans les écoles, la commune interviendra en priorité mais que pour ce qui est de la nature, cela relève du bon sens de chacun.

Elle exprime qu'en ce qui concerne les bâtiments, la commune va envisager une politique concernant la climatisation.

Mme Ayel-Corbineau ajoute que concernant les écoles, il y a eu beaucoup de communications ces derniers temps sur des fonds ; il y a EDF, ainsi qu'un certain nombre de sources de financement pour installer des brasseurs d'air ou des rafraîchisseurs.

M. Mesrine informe qu'il envisage de proposer à la commission bâtiment-travaux-voirie, fin août/début septembre, la mise en place de groupes de travail.

Il annonce qu'il y aura :

- Un groupe de travail sur les écoles,
- Un groupe de travail sur les autres bâtiments non scolaires,
- Un groupe de travail sur la voirie.

Concernant les écoles, M. Mesrine a commencé à réfléchir à un certain nombre de points et a pris attache auprès de Karine Deschamps, qu'ils ont pu voir vendredi dernier, et qui lui a fait part d'un certain nombre de subventions et de sujets mis en place.

Il précise qu'il avait déjà l'information au niveau universitaire, puisque la commune a déjà été sollicitée par le ministère sur ce sujet, et que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche était présent la semaine dernière.

Il conclut qu'à partir de septembre, il souhaite mettre en place ces différents groupes de travail, et que comme il l'a dit à la réunion publique, ce qu'il aimerait, c'est que la commune arrive à mettre en place, dans le cadre du futur plan pluriannuel d'investissement, des solutions à court, moyen et long terme, et que la commune se donne le temps de la réflexion.

Il précise qu'il proposera à la commission un certain nombre de solutions auxquelles il a réfléchi, et sur lesquelles il invitera les membres à travailler ; ils associeront bien entendu toutes les bonnes volontés qui souhaitent travailler sur le sujet, en priorité sur les écoles.

Feux sur la commune

M. Combes informe que samedi dernier, il y a eu pas mal d'interventions, en particulier un feu déclenché par une personne qui brûlait des papiers dans un bidon ; il a fallu l'intervention des pompiers.

Il se demande, s'il ne serait pas utile de rappeler les précautions à prendre par rapport à la sécheresse actuelle sur Facebook et les réseaux sociaux.

Madame le Maire explique que les pompiers ont procédé à l'extinction.

Elle précise qu'elle a donc demandé à M. Combes d'aller porter plainte à la gendarmerie de Vouillé, mais que les gendarmes n'ont pas voulu recevoir la plainte, en disant que c'était aux pompiers de le faire, et non à eux.

Elle ajoute que de toute façon, la personne a répondu que si elle avait une amende, elle s'en fichait, car elle était insolvable, ce qui est tout à fait vrai.

Elle conclut : « Mais comme il le dit, c'est du bon sens, et ce n'est pas de l'inconscience normalement. »

M. Combes précise que malgré tout, les gendarmes sont allés le voir pour le réprimander.

M. Ott rappelle que les gendarmes ne sont pas juges de la recevabilité d'une plainte, et qu'ils ne peuvent pas refuser de recevoir une plainte et que s'ils refusent à nouveau de recevoir une plainte, il faut envoyer

un courrier directement au procureur de la République en indiquant que la gendarmerie refuse de prendre la plainte.

Clôture de la séance à 21h20